

GRILLE TARIFAIRE CIRCULATION VILLE DE GRENOBLE APPLICABLE AU 1er JANVIER 2025

ARTICLE	DETAIL	UNITE	PRIX €
000	Frais fixes de traitement applicables à l'ensemble des prix des séries : 100, 200, 300, 600	unité	16,30
100	AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR DEMENAGEMENTS, TRAVAUX, POSES DE BENNES (hors Amplirol)		
101	Option Confort 4 places. Blocage de stationnement durant 2 jours maximum pour 4 places (20ml), incluant la pose, le constat et la dépose des panneaux ainsi que les frais de stationnement (horodateur) hors frais fixes. Limité à 6 jours	4 places pendant 2j	32,60
200	CHANTIERS SUR ESPACE PUBLIC		
201	Sur zone de chantier avec clôture/palissade : Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par jours écoulés)	m ² /j	0,50
202	Sur zone de chantier avec clôture/palissade : Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par semaines écoulées)	m ² /s	2,00
203	Sur zone de chantier avec clôture/palissade : Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par mois écoulés)	m ² /mois	5,10
204	Sur zone de chantier avec clôture/palissade : Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par années écoulées)	m ² /an	46,00
205	Exonération pour ravalement obligatoire imposé par la ville de Grenoble	unité	0,00
206	Suppression de stationnement autorisé 5ml/j (soit 1 place/j) non clôturée pour stationnement d'engins ou de véhicules de chantier	5ml/j	11,40
207	Occupation du domaine public hors stationnement autorisé non clôturé sur trottoir, voirie, espaces verts, zone piétonne, pour engins de chantier (nacelle, grues, véhicules, camion élévateurs ...) et déménagements	10ml/j	22,80
208	Occupation du domaine public hors stationnement autorisé non clôturé sur trottoir, voirie, espaces verts zone piétonne pour engins de chantier (nacelle, grues, véhicules, camion élévateurs ...) et déménagement dans une zone politique de la ville	10ml/j	5,30
209	Toute occupation du domaine public pour baraque de chantier ou WC chimique /U/mois entamé	unité	114,40
210	Toute occupation du domaine public pour bungalow de vente, Algeco/u/mois entamé	unité	350,00
300	OCCUPATIONS PERMANENTES SOUS SOL VILLE DE GRENOBLE		
301	Passage souterrain sous le sol communal à usage de galerie technique /m ² /an	m ² /an	132,60
302	Occupation du sous-sol, conduite souterraine existante /ml/an/fourreaux	ml/an	2,20
303	Fouille pour nouvelle conduite sous terraine (ml/an) pour une largeur de 0,60m	ml/an	6,50
400	DIVERS		
401	Forfait pour non restitution de clés	unité	550,00
402	Forfait pour non restitution de badge	unité	108,10
403	Forfait pour non restitution de télécommande	unité	108,10
404	Frais administratifs liés au constat d'occupation illicite (hors indemnité d'occupation au tarif de la grille en vigueur)	unité	228,50
500	EXONERATION		
501	Sont exonérés des frais d'occupation de surface ainsi que des frais de dossiers les entreprises travaillant pour le compte de : - la Ville de Grenoble - Grenoble Alpes Metropole pour les travaux d'aménagement d'espace public - l'exploitant du réseau des transports - les concessionnaires de réseaux - les services de secours et d'incendie - les services de police	unité	0,00
600	MOBILITE		
601	Voiture ou véhicule en auto partage /u/an (Citiz, Yeah...)	unité/an	25,00
602	Vélo, vélo cargo ou trottinette en autopartage avec ou sans place de stationnement /u/an	unité/an	25,00
700	TAXI		
701	Taxi Grenoblois pour autorisation de stationnement (ADS)	unité/semestre	85,00
800	CONTENEUR DE RECUPERATION		
801	Sur toute zone d'espace public	m ² /an	5,00